

|                     |  |
|---------------------|--|
| <b>Zeitschrift:</b> | Schweizerische Zeitschrift für Soziologie = Revue suisse de sociologie<br>= Swiss journal of sociology |
| <b>Herausgeber:</b> | Schweizerische Gesellschaft für Soziologie   |
| <b>Band:</b>        | 19 (1993)  |
| <b>Heft:</b>        | 3  |
| <b>Artikel:</b>     | État et nouveaux mouvements sociaux, comparaison de deux cas contrastés : la France et la Suisse       |
| <b>Autor:</b>       | Giugni, Marco G. / Passy, Florence   |
| <b>DOI:</b>         | <a href="https://doi.org/10.5169/seals-814840">https://doi.org/10.5169/seals-814840</a>                |

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## ETAT ET NOUVEAUX MOUVEMENTS SOCIAUX, COMPARAISON DE DEUX CAS CONTRASTÉS : LA FRANCE ET LA SUISSE

*Marco G. Giugni et Florence Passy*

Université de Genève, Département de Science Politique

### 1. Introduction

La contestation a été étudiée pendant longtemps sans prendre en considération le contexte politique dans lequel elle s'inscrit. Pour les approches classiques<sup>1</sup>, les phénomènes de tension sociale, émergeant au sein de l'espace public par le biais de protestations collectives, ne dépendent pas du type d'Etat contre lequel ils se mobilisent. L'Etat comme élément structurant les phénomènes de l'action collective n'apparaît que très récemment dans la littérature. L'œuvre de Theda Skocpol (1985) est à cet égard centrale. Elle souligne l'importance de l'Etat comme variable exogène pour la compréhension des révolutions sociales : «Nous ne rendons compte des transformations sociales révolutionnaires que si nous considérons sérieusement l'Etat comme une macrostructure» (1985 : 54). L'Etat est, selon l'auteur, considéré comme structure ayant une incidence directe sur la mobilisation parce qu'autonome par rapport à la société civile. Dans la même perspective, Charles Tilly (1978) met en évidence les relations entre les structures étatiques et l'action collective. Si l'Etat façonne la protestation, nous pouvons émettre l'hypothèse générale que l'action collective sera différente d'un contexte national à un autre.

Les précurseurs de la sociologie de l'Etat (Marx, Weber, mais aussi Durkheim et, plus récemment, l'école fonctionnaliste) ont, dans la plupart de leurs écrits, nié la pluralité des formes étatiques : l'Etat est perçu comme étant une structure uniforme, ayant connu un développement linéaire, quel que soit le cadre géopolitique dans lequel il évolue. L'Etat est analysé dans une perspective a-historique, principalement chez les fonctionnalistes, ce qui rend cette structure uniforme et identique dans l'espace. Il faut attendre que la sociologie se tourne vers l'histoire pour voir apparaître la notion de pluralité de l'Etat et admettre enfin la multiplicité de ses formes autant dans l'espace que dans le temps (Badie et Birnbaum 1979; Birnbaum 1975; Tilly 1978).

1 On peut trouver des exemples de ces approches, entre autres, dans Turner et Killian (1957), Kornhauser (1959), Smelser (1963) et Gurr (1970).

Considérer l'Etat comme une structure autonome et admettre que son processus de différenciation varie d'un contexte national à un autre permet de concevoir la grande diversité des types d'Etat modernes. La conjonction des deux présupposés de la sociologie contemporaine de l'Etat – l'autonomisation de l'Etat, d'une part, et sa variété, d'autre part – a amené les sociologues à revoir sous un autre angle les phénomènes de l'action collective. L'Etat devient une variable déterminante dans le processus de mobilisation. De nombreuses recherches ont mis en exergue le rôle fondamental de l'Etat pour la structuration de la contestation. Tilly et al. (1975) ont, dans leur ouvrage comparant la mobilisation en France, en Italie et en Allemagne, relevé des niveaux et des formes de protestation variant selon le type d'Etat. Kitschelt (1986) a, dans son étude sur le mouvement anti-nucléaire, mis également en avant l'influence de cette macrostructure sur l'action collective. Ainsi, depuis le milieu des années '70, la sociologie commence à prendre en compte la structure étatique dans l'analyse de l'action collective.

Des auteurs, tels qu'Eisinger (1973), McAdam (1982), Tarrow (1983), Kitschelt (1986) ou encore Kriesi (1991a), appartenant à l'approche dite des processus politiques, ont mis en évidence le concept de structure des opportunités politiques (POS). Cette notion délimite les facteurs d'ordre politique qui ont une incidence sur l'action collective. Ce concept s'est révélé, par le biais de différentes recherches (Kitschelt 1986; Tarrow 1989; Kriesi et al. 1992), pertinent pour l'analyse de la protestation et particulièrement lors d'une analyse comparée de l'action collective.

Notre étude comparée des nouveaux mouvements sociaux (NMS)<sup>2</sup> en France et en Suisse se situe dans cette perspective théorique. Nous voulons, à l'aide d'une analyse du niveau de mobilisation, du répertoire d'action, du niveau administratif où s'articule la contestation et de son succès, saisir l'importance de cette variable déterminante qu'est l'Etat ou, plus précisément, la structure des opportunités politiques pour la compréhension des phénomènes d'action collective. En d'autres termes, nous aimerions montrer que les NMS se structurent et agissent de manière distincte selon le contexte politique dans lequel ils s'inscrivent. Pour ce faire, nous avons choisi deux pays où le type d'Etat est extrêmement contrasté pour tester nos hypothèses.

2 Sur les NMS en tant que nouveau type de contestation on peut se référer, entre autres, à Brand (1982, 1985), Rucht (1988), Roth et Rucht (1988), et Dalton et Küchler (1990). Dans notre recherche, nous avons considéré comme étant des NMS les mouvements écologiste, pour la paix, de solidarité (avec le Tiers-Monde, les réfugiés, etc.), des autonomes urbains, des femmes, des droits civils, des homosexuels et des étudiants.

## 2. La structure étatique en France et en Suisse

Si nous regardons l'histoire de la contestation dans ces deux pays, nous remarquons qu'elle s'exprime différemment dans ces deux contextes nationaux. La France voit son histoire marquée par les révolutions et par les jacqueries durant lesquelles la violence des acteurs a été à maintes reprises soulignée (Tilly et al. 1975; Tilly 1986). En revanche la Suisse, bien qu'elle ait connu à travers son histoire des conflits sociaux d'importance (grèves nationales<sup>3</sup>, mobilisations autonomistes comme la question jurassienne par exemple, etc.), n'a pas vécu de situations violentes comparables à celles que dut affronter l'Etat français au cours de son histoire<sup>4</sup> (Kriesi et al. 1981; Favez 1986). Les traditions de conflit au sein de ces deux sociétés diffèrent donc largement. A notre avis, la nature de leur Etat respectif tient une grande part dans l'explication d'une telle différence.

Tilly et al. ont mis en évidence l'extrême centralisation de l'Etat français comme facteur déterminant la nature des luttes sociales. Dans un pays à Etat fort<sup>5</sup>, la protestation ne peut s'exprimer que de façon violente en s'érigent contre le pouvoir établi. Birnbaum nous dit à ce sujet : «... seuls les pays pourvus d'un Etat bureaucratique fort voient se mobiliser contre eux des mouvements révolutionnaires» (Birnbaum 1985 : 674). Si la France se caractérise par un Etat fort, la Suisse, en revanche, a pour particularité d'être un Etat fédéral aux structures fortement décentralisées, où l'administration a un faible degré de cohérence interne, où la concentration des pouvoirs est faible et où l'institutionnalisation des procédures de démocratie directe est très importante. Un Etat faible favoriserait l'émergence d'une contestation moins virulente, car elle a plus facilement accès à la sphère du pouvoir et n'a pas besoin de s'ériger, comme elle devrait le faire dans un pays à Etat fort, contre les autorités politiques.

Ainsi, ces traditions de protestation distinctes peuvent être expliquées en grande partie par cette macrostructure qu'est l'Etat. Pour systématiser cette variable, nous reprendrons le concept d'opportunités politiques. Bien que ce

3 La Suisse a connu trois grèves nationales d'importance, en 1918, 1930 et 1945.

4 Il faut toutefois signaler la virulence du conflit qui a opposé le mouvement des autonomes urbains de Zurich aux autorités locales au début des années '80. Néanmoins, ces cas de violence sont rares dans l'histoire de ce pays.

5 Kriesi (1991b) met en exergue quatre facteurs caractérisant la force ou la faiblesse d'un Etat : la centralisation ou la décentralisation territoriale d'un pays, le degré de concentration du pouvoir ou en d'autres termes la séparation des pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire), le degré de cohérence de l'administration publique et, pour finir, le degré d'institutionnalisation des procédures de démocratie directe.

dernier ait subi différents remaniements théoriques, il peut être résumé à trois dimensions essentielles (Kriesi 1991a). Tout d'abord, il semblerait que l'architecture institutionnelle de l'Etat détermine le développement de l'action collective. Selon le degré d'ouverture ou de fermeture de l'Etat, la contestation aura un accès plus ou moins facilité à la sphère du pouvoir politique. Outre les caractéristiques institutionnelles du contexte politique, les stratégies de l'Etat pour entrer en communication avec les groupes protestataires ont également une incidence sur la structuration de l'action collective. Selon le type de stratégie que privilégieront les autorités – la répression ou plutôt la négociation – la contestation articulera de manière distincte ses revendications. Les stratégies de l'Etat modèlent en quelque sorte le répertoire d'action des contestataires. Si la négociation prévaut, ils choisiront un répertoire d'action modéré. En revanche, si le pouvoir politique se refuse à négocier, leur mode de revendication se fera par le biais de stratégies confrontatrices, voire violentes. La troisième dimension du POS a trait à la composition du pouvoir politique en place. En effet, il semblerait, comme l'ont révélé différentes recherches (McAdam 1982; Tarrow 1989; Kriesi et al. 1992), que la configuration du pouvoir ait un impact sur la mobilisation. Pour les NMS, le positionnement de la gauche et plus particulièrement de la social-démocratie au sein du système politique, c'est-à-dire à l'intérieur ou à l'extérieur du gouvernement, joue un rôle déterminant (Kriesi 1991a; Kitschelt 1990b). Un deuxième élément important de la configuration de pouvoir a trait à la cohérence interne de la gauche, qui peut être divisée en deux fractions principales (sociaux démocrates et communistes) ou unifiée.

En regard de la structure des opportunités politiques, la Suisse et la France semblent s'opposer radicalement. Nous avons déjà pu mettre en évidence les disparités entre les deux types d'Etat par rapport à leur cadre institutionnel. L'Etat français est le prototype d'un Etat fort extrêmement centralisé et pourvu d'une machine bureaucratique imposante. Bien que, depuis la fin des années '70, des initiatives gouvernementales poussent à la décentralisation de l'Etat français, ce dernier n'a pas pour autant perdu ses caractéristiques d'Etat fort. Face à un tel Etat, la contestation a un accès extrêmement limité à la sphère du pouvoir. À cet égard, les théoriciens de l'approche des processus politiques parlent d'Etat fermé (Kitschelt 1986; Kriesi 1991a). À contrario, la Suisse, Etat fédéral où le pouvoir est réparti dans les différentes unités administratives que sont les cantons, se caractérise comme étant un Etat ouvert. Le corps administratif de l'Etat helvétique est, comparativement à celui de la France, très peu développé. Dans un tel contexte politique, la protestation a un accès facilité auprès des instances étatiques. Les groupes contestataires peuvent adresser leurs griefs non seulement à l'Etat fédéral, mais également aux cantons. Ainsi, les points d'accès à l'espace politique sont plus nombreux que dans un Etat centralisé.

Outre la décentralisation des structures étatiques en Suisse, la démocratie directe vient renforcer les possibilités d'expression de la contestation.<sup>6</sup>

Si l'architecture institutionnelle de l'Etat suisse et de l'Etat français diffèrent largement, les modes de gestion des conflits de l'un et de l'autre sont également contrastés. La France a, si nous nous plongeons dans son histoire, une longue tradition de répression des groupes contestataires. Le mouvement ouvrier (Golden 1986), le mouvement de Mai 68 (Joffrin 1988), le mouvement étudiant de 1968 ou encore le tout jeune mouvement des infirmières ont connu ou connaissent encore la loi de la fermeture et de la répression de l'Etat. La stratégie dominante des autorités françaises, combinée avec la fermeture formelle de l'Etat, correspond à ce que Kriesi (1991a) appelle «full exclusion»<sup>7</sup>. Dans un tel contexte, l'accès formel ou informel des contestataires à l'Etat est très limité. La protestation en Suisse vit une situation tout à fait opposée. Si les stratégies d'exclusion sont l'apanage de l'Etat français, l'Etat suisse se caractérise, pour reprendre la terminologie de Kriesi (1991a), par une «full procedural integration». En effet, l'Etat suisse, est non seulement formellement ouvert, mais il privilégie de plus la négociation et l'intégration de la contestation à l'exclusion, telle que la pratique l'Etat français. Ainsi, l'accès des groupes contestataires au système politique est large. Ils bénéficient autant d'un accès formel (fragmentation du pouvoir, démocratie directe, etc.) que d'un accès informel (subventions, facilitations de toutes sortes).

Si, contrairement au cas français, la protestation bénéficie d'une importante ouverture des institutions politiques suisses, les revendications des contestataires ne sont que très rarement satisfaites. La faiblesse de l'Etat suisse engendre un paradoxe non négligeable. En effet, si les autorités helvétiques sont passablement ouvertes à la protestation, elles ne peuvent offrir des concessions importantes aux groupes contestataires. La faiblesse de cet Etat est telle qu'il ne peut mettre en œuvre des politiques répondant de façon satisfaisante aux revendications de la contestation. Cela se répercute sur les possibilités de succès des NMS dans ce pays.

Si nous avons pu souligner les disparités entre la France et la Suisse, tant du point de vue institutionnel que des stratégies dominantes des deux Etats, il en

6 Sur les effets de l'utilisation par les NMS des instruments de la démocratie directe en Suisse, voir en particulier Epple (1991) et Giugni (1991), qui proposent deux visions opposées.

7 Récemment, suivant une suggestion de Duyvendak (1992), qui tient compte de la possibilité de concessions sélectives faites aux NMS en fonction de la composition du gouvernement, cet auteur a redéfini le cas de la France comme une situation d'«exclusion sélective» («selective inclusion»).

va de même pour la troisième dimension du POS : la configuration du pouvoir. La France a connu davantage de bouleversements politiques. Les majorités au sein du gouvernement français varient dans le temps. L'arrivée des socialistes au pouvoir en 1981 fait partie de ces changements dans la configuration du pouvoir qui ont un impact conséquent pour la mobilisation, et ceci particulièrement pour les NMS, pour lesquels le Parti Socialiste peut constituer un allié précieux. En 1981, les socialistes passaient d'une position de parti de l'opposition à une formation politique ayant des responsabilités gouvernementales. Cette nouvelle situation du PS a eu une répercussion décisive sur le développement des NMS en France. La Suisse connaît, en revanche, une stabilité importante des alignements partisans au sein des instances gouvernementales. Depuis 1959, les responsabilités gouvernementales sont partagées par les quatre formations les plus importantes du pays.<sup>8</sup> Depuis plus de trente ans, le PS a donc été amené à co-gouverner avec les partis de droite. Contrairement à la France, où le PS gouverne seul, en Suisse il est largement minorisé au sein de l'exécutif. De par sa situation de parti minoritaire, le PS doit faire face à d'importantes dissensions internes, principalement entre l'aile droite du parti, qui se rallie aux positions gouvernementales, et l'aile gauche, qui refuse un alignement du PS sur les trois autres partis gouvernementaux.

Outre le positionnement de la social-démocratie (à l'intérieur ou à l'extérieur du gouvernement), les rapports entretenus entre les différents partis de gauche sont également déterminants pour comprendre la mobilisation des NMS. Là encore la France et la Suisse s'opposent de façon fondamentale. Si la gauche française connaît une division entre deux courants importants – social-démocrate (PS) et communiste (PCF) –, en Suisse cette division n'est pas relevante, car le parti communiste (PdT) est une formation politique largement minoritaire. Ces deux situations contrastées conditionnent un développement distinct des NMS. En France, où la gauche est divisée, l'espace octroyé pour l'émergence de cette forme de contestation est plus restreint qu'en Suisse, où la gauche est unie (Kriesi 1991a).

En France, les conflits sociaux dits «traditionnels», portés par le mouvement ouvrier ou, du fait de la forte centralisation de l'Etat, par les mouvements régionalistes, sont plus importants qu'en Suisse. La force des clivages centre-périmétrie et gauche-droite explique en grande partie la présence encore importante de ces conflits «traditionnels». En Suisse, où la saillance de ces clivages est moindre, l'espace octroyé pour l'émergence de nouveaux conflits sociaux est plus vaste.

<sup>8</sup> Il s'agit du Parti Radical, du Parti Démocrate-chrétien, de l'Union Démocratique du Centre et du Parti Socialiste.

### 3. Hypothèses et résultats

#### 3.1 Hypothèses

A la lumière des différences entre les structures étatiques en France et en Suisse, que nous venons d'esquisser, nous pouvons maintenant préciser un certain nombre d'hypothèses, découlant de l'idée générale selon laquelle la structure de l'Etat a un effet important sur la contestation politique dans un pays donné.<sup>9</sup> Nous considérons des effets se situant sur quatre plans : le niveau général de mobilisation, les stratégies adoptées, le niveau administratif du système politique visé et le succès obtenu par les mouvements. Cinq prévisions concernant les différences dans la mobilisation des nouveaux mouvements dans les deux pays considérés peuvent être avancées.<sup>10</sup>

*Hypothèse 1* : Le niveau général de mobilisation<sup>11</sup> est plus élevé en Suisse, car l'ouverture du système permet aux mouvements d'articuler un grand nombre d'événements<sup>12</sup>. La présence dans ce pays de procédures de démocratie directe<sup>13</sup> constitue une facilitation importante pour la protestation, ce qui se traduit par un niveau de mobilisation plus élevé. Ce fait devrait se manifester particulièrement au niveau du nombre de participants et cela pour deux raisons. D'une part, la démocratie directe nécessite une forte mobilisation, puisque pour pouvoir porter l'objet devant les urnes, il est nécessaire de récolter un nombre conséquent de signatures. D'autre part, la tradition de conciliation et de négociation des conflits existant en Suisse induit les groupes contestataires à adopter des formes d'action visibles mais modérées, ce qui amène à mobiliser le plus grand nombre de personnes possible. Inversement, le niveau général de mobilisation des mouvements en France sera moindre, car la fermeture du système les pousse à utiliser des formes d'action plus radicales, ce qui diminue le soutien populaire<sup>14</sup>. De plus, les chances de succès sont très limitées, ce qui contribue à une certaine démobilisation des mouvements dans ce pays.

9 Nous tenons à remercier Jan Willem Duyvendak qui a récolté les données sur la France et qui est un des spécialistes des NMS sur ce pays. Il vient d'écrire une thèse de doctorat (Duyvendak 1992) qui sera prochainement publiée.

10 Ces hypothèses considèrent le secteur des NMS dans son ensemble, sans faire de distinctions entre les différents mouvements. Ceux-ci peuvent cependant montrer des comportements fort divers, de par le fait de certains caractères qui les distinguent. Nous reviendrons sur ce point lors de la présentation des résultats.

11 Proportionnellement à la population totale du pays.

12 Les événements sont les actes de protestation promus par les mouvements sociaux.

13 Référendum facultatif et initiative populaire.

14 Ceci est vrai dans le cas d'une démocratie parlementaire comme la France. Les événements récents, qui ont amené au démentèlement des régimes communistes de l'Europe de l'Est, ont montré que le soutien populaire est essentiel lorsque les droits fondamentaux des citoyens ne sont pas respectés.

*Hypothèse 2 : Aux limitations de l'espace disponible pour les mouvements en général, posées par la fermeture du système politique, s'ajoutent en France des facteurs historiques qui font que les NMS ont moins d'importance par rapport à l'ensemble du secteur des mouvements sociaux. Ces facteurs historiques ont trait aux clivages gauche-droite et centre-péphérie. La structure étatique joue, comme nous avons pu le souligner tout au long de notre discussion, un rôle important dans la structuration de l'action collective. Elle détermine également le type de contestation qui émerge au sein d'un espace national. Les NMS devraient donc avoir plus de poids par rapport à l'ensemble de la contestation, car ces clivages ont une moindre importance. D'une part, le conflit gauche-droite est moins saillant depuis que la «paix du travail»<sup>15</sup> existe dans ce pays. D'autre part, le fédéralisme octroie davantage d'espace aux régions périphériques.*

*Hypothèse 3 : La structure de l'Etat se répercute sur les choix stratégiques des contestataires. La France et la Suisse présentant des caractéristiques opposées à cet égard, les mouvements devraient refléter cette opposition. En France, pays caractérisé par un Etat fermé et répressif, les mouvements ont deux choix stratégiques possibles. Dans le premier cas, ils se replient sur eux-mêmes et disparaissent, car les coûts de l'action deviennent trop élevés et les chances de succès sont perçues comme trop faibles. Dans le deuxième cas, ils peuvent tout de même essayer de faire entendre leur voix, et pour cela adapter des formes d'action plus radicales<sup>16</sup>.*

Inversement, en Suisse les mouvements sont confrontés à un Etat ouvert et qui a une attitude intégrative vis-à-vis des contestations extra-parlementaires. Cela devrait se refléter dans l'adoption de stratégies plus modérées de la part des NMS. Donc, nous nous attendons à une mobilisation plutôt radicale en France et plutôt modérée en Suisse. Cette opposition de stratégies devrait se refléter sur l'affiliation aux organisations des mouvements, qui devrait être beaucoup plus importante en Suisse, car ici la modération globale des mouvements est compatible avec un soutien populaire massif. En revanche, en France, le radicalisme de la contestation limite les possibilités de soutien par la population.

15 En 1937, les premières conventions collectives sont introduites au niveau national entre le patronat et les travailleurs. Les conflits sociaux sont désormais réglés par la négociation, et l'interdiction d'entrer en grève est promulguée. A partir de 1943, la «paix du travail» est généralisée à toute l'économie et devient obligatoire pour les travailleurs, y compris les non-syndiqués.

16 Ce double comportement possible est compatible avec le modèle de Karstedt-Henke (1980), selon lequel la forte répression que les protestataires subissent au début de leur mobilisation débouche sur une scission au sein des mouvements entre une partie qui s'intègre dans le système et une autre, qui reste réprimée et qui par conséquent se radicalise.

*Hypothèse 4 :* La structure formelle de l'Etat devrait également avoir un impact sur la structuration de la mobilisation. Un Etat centralisé comme celui de la France devrait induire une contestation du même type. De même, le caractère décentralisé de l'Etat suisse devrait engendrer une protestation également décentralisée. Nous avançons donc l'hypothèse que les NMS adressent leurs revendications principalement au niveau national en France, alors qu'en Suisse ils sont plutôt orientés vers le plan local.

Notre cinquième hypothèse concerne le succès des mouvements et requiert par conséquent une définition adéquate de celui-ci. Cette question est délicate, car il est toujours très difficile d'établir si un effet est dû à la présence et à l'action des mouvements ou si ce changement aurait eu lieu de toute façon (par exemple, dans la politique officielle). Ici nous ne nous occuperons pas de ce problème, partant du présupposé que, lorsqu'un changement favorable au mouvement qui se mobilise se produit suite à une mobilisation, cette dernière a contribué à ce changement

Cela dit, nous pouvons considérer trois types de succès. Suivant Gamson (1975), nous opérons une distinction entre succès substantiel, mesuré par des changements concrets dans la politique officielle en réponse aux demandes des mouvements, et succès procédural, mesuré par l'ouverture de nouveaux canaux de participation pour les contestataires et leur reconnaissance en tant que représentants légitimes de certains intérêts. Suivant Kitschelt (1986), nous pouvons ajouter ce qu'il appelle succès structurel, lorsqu'un changement du POS – c'est-à-dire des conditions structurelles de la mobilisation – se produit. Enfin, selon Kriesi (1991a), nous pouvons distinguer entre succès substantiel «proactif» et «réactif». Le premier implique l'introduction de «nouveaux avantages» pour les mouvements, le second la prévention de «nouveaux désavantages». Ayant défini le concept de succès<sup>17</sup>, nous pouvons maintenant formuler notre cinquième hypothèse.

*Hypothèse 5 :* La structure étatique des deux pays considérés se répercute aussi sur les chances de succès des NMS. La fermeture de l'Etat français, combinée avec l'attitude répressive des autorités dans ce pays, offre la combinaison la moins favorable aux mouvements pour obtenir du succès. Dans ce cas, ces derniers n'ont ni facilitations d'accès au système (impacts procéduraux), ni possibilités de veto (impacts substantiels réactifs), ni concessions concrètes (impacts substantiels proactifs). Inversement, l'ouverture de l'Etat suisse et l'attitude intégrative de ses autorités créent des opportunités de succès

---

17 Nous considérons les termes «succès», «impacts», «effets» ou «conséquences» des NMS comme étant des synonymes.

pour les NMS dans ce pays. Plus spécifiquement, ces derniers ont des chances d'obtenir des impacts procéduraux, dus à l'attitude intégrative des autorités. En ce qui concerne le succès substantiel, il faut distinguer deux cas de figure. L'Etat suisse, de par ses caractéristiques, peut être forcé de répondre aux demandes des mouvements sociaux, même dans le sens de concessions concrètes. Cependant, celles-ci sont limitées à être réactives, par le fait qu'il s'agit d'un Etat faible et que la mise en oeuvre des décisions politiques peut se révéler difficile. Autrement dit, les NMS ont la possibilité de formuler un veto, dont l'expression institutionnelle est le référendum facultatif. C'est exactement le contraire de ce qui se passe en France, où l'Etat aurait les moyens pour agir, mais n'a pas la volonté de le faire.

### 3.2 *Résultats*

Les hypothèses avancées vont maintenant être testées empiriquement sur la base des données récoltées dans le cadre d'un projet comparatif portant sur le développement des NMS entre 1975 et 1989<sup>18</sup>. Une partie des données analysées dans cette recherche a été obtenue sur la base d'une analyse de journaux<sup>19</sup>. L'unité d'analyse est constituée par les événements de protestation, définis comme toutes actions défiant les autorités, menées au nom de collectivités et étant adressées à l'extérieur de celles-ci.<sup>20</sup> Ces événements de protestation ont été classés en fonction de leur forme et de leur but, ce dernier déterminant le mouvement social concerné.

Afin de mesurer une éventuelle différence dans le niveau général de mobilisation dans les deux pays, nous avons calculé le nombre de personnes qui ont participé aux actions de protestation pendant la période considérée (tableaux 1 et 2). Les résultats semblent confirmer notre première hypothèse. Sans faire de distinction entre nouveaux et «vieux» mouvements (tableau 1), les mouvements suisses ont mobilisé un plus grand nombre de personnes proportionnellement à la population totale. Cette différence est due principalement à l'utilisation de deux formes d'action distinctes. En effet, si nous considérons uniquement les actions non-conventionnelles, nous n'observons pas de différence

18 Outre les deux pays ici considérés, le projet comprend l'Allemagne Fédérale et les Pays Bas.

19 Cette partie du projet avait pour but d'étudier l'activité des NMS de manière quantitative. D'autres auteurs ont utilisé la même méthode auparavant (Tilly et al. 1975; Kriesi et al. 1981; McAdam 1983; Tarrow 1989). Pour une discussion méthodologique à cet égard, voir, entre autres, Tarrow (1989) et Olzak (1989). Les journaux utilisés sont «Le Monde», pour la France, et la «Neue Zürcher Zeitung», pour la Suisse. Les événements rapportés dans les éditions du lundi ont été retenus.

20 Cette définition s'apparente à celle donnée par Tilly (1984).

significative. En revanche, l'effet de l'utilisation des pétitions et de la démocratie directe<sup>21</sup> est tout à fait remarquable. Dans le premier cas, ceci est explicable par le fait que les mouvements choisissent en général les stratégies qui semblent les plus efficaces pour obtenir des résultats, du moins dans le cas de mouvements de type instrumental.<sup>22</sup> Dès lors, les mouvements français, face à un Etat qui répond très difficilement à leurs demandes de changement, n'ont pas intérêt à opter pour une forme d'action très modérée qui ne produit qu'une pression limitée sur les autorités.

Tableau 1  
Niveau général de mobilisation du secteur des mouvements sociaux  
(par million d'habitants)

|        | actions<br>non-conventionnelles | pétitions | démocratie<br>directe* |
|--------|---------------------------------|-----------|------------------------|
| France | 286'791                         | 26'494    | —                      |
| Suisse | 290'774                         | 327'592   | 223'321                |

\* Présentation d'initiatives et de référendums facultatifs

D'autre part, nos données montrent clairement que la présence de procédures de démocratie directe en Suisse constitue une facilitation formelle notable pour les groupes contestataires. En effet, grâce à ces procédures, ces derniers ont mobilisé un nombre de personnes à peine inférieur à celui mobilisé par l'ensemble des autres actions non-conventionnelles (pétitions mises à part, évidemment). L'ouverture de canaux d'accès supplémentaires, créés par l'institutionnalisation de procédures de démocratie directe en Suisse, ainsi que leur utilisation par les mouvements sociaux, confirme l'idée que la structure institutionnelle formelle de l'Etat influence le processus de mobilisation.

Nous avons les mêmes résultats en retenant uniquement le secteur des NMS, bien que les différences soient ici moins marquées (tableau 2).

21 Dans toutes nos analyses le lancement de l'initiative, c'est-à-dire la présentation des signatures aux autorités concernées, a été retenu.

22 En effet, ce type de mouvement semble être plutôt stratégiquement orienté. En revanche, dans le cas des mouvements de type subculturel ou contre-culturel, pour lesquels la recherche d'identité est plus importante, les choix stratégiques devraient être moins décisifs. A ce propos, voir Cohen (1985) et Koopmans (1990).

Tableau 2  
Niveau général de mobilisation des NMS (par million d'habitants)

|        | actions<br>conv. | actions<br>non-conv. | pétitions | démocratie<br>directe* |
|--------|------------------|----------------------|-----------|------------------------|
| France | 3'441            | 138'742              | 5'301     | –                      |
| Suisse | 5'147            | 130'536              | 227'697   | 87'199                 |

\* Présentation d'initiatives et de référendums facultatifs

Ainsi, l'Etat fermé français et l'Etat ouvert suisse créent des conditions fort différentes pour l'action des groupes contestataires qui adressent des défis aux institutions. Plus particulièrement, l'ouverture du système suisse, basée en grande partie sur la présence de procédures de démocratie directe, induit un niveau de mobilisation nettement plus élevé qu'en France. Dans ce dernier, en outre, la fermeture du système ne crée certainement pas les meilleures conditions pour une utilisation par les mouvements de formes d'action largement assimilatrices mais qui mettent peu de pression sur les autorités politiques, et qui sont donc peu efficaces dans un tel contexte.

Ce que nous venons de dire vaut pour le secteur des mouvements sociaux en général, au delà des différents contenus dont ils sont porteurs. Cependant, nous avons aussi formulé une hypothèse concernant le poids relatif des NMS dans l'ensemble de la protestation non-conventionnelle. Pour vérifier cette hypothèse, nous montrons le pourcentage d'actions menées par les NMS sur l'ensemble de la contestation, ainsi que le pourcentage de personnes mobilisées par ceux-ci (tableau 3).<sup>23</sup>

Tableau 3  
Niveau relatif de mobilisation des NMS

|        | niveau d'activité | volume de participation |
|--------|-------------------|-------------------------|
| France | 43.4% (n=2099)    | 46.0%                   |
| Suisse | 61.8% (n=1320)    | 52.9%                   |

Actions non-conventionnelles seulement (pétitions et démocratie directe incluses).

23 Nous définissons le niveau d'activité d'un mouvement par le nombre d'actions que ce dernier a promulgué. De même, nous déterminons son volume de participation par le nombre de personnes mobilisées.

Confirmant notre deuxième hypothèse, nous remarquons que les NMS sont quantitativement plus importants en Suisse qu'en France. La différence quant au niveau d'activité est notable : 70% dans le premier cas et seulement 40% dans le second. En revanche, en ce qui concerne le volume de participation, la différence entre les deux pays est moindre : 53% pour la Suisse et 46% pour la France. Le fait que la participation en France n'est pas tellement inférieure à celle que l'on constate en Suisse est explicable par l'importance de la mobilisation adressée au niveau national en France. Par conséquent, le nombre de personnes qui se mobilisent dans ce genre d'événements est plus élevé. A notre avis, ce résultat est principalement dû au poids différent de certains clivages traditionnels dans les deux pays. Plus précisément, les clivages gauche-droite et centre-périmétrie sont beaucoup plus importants en France qu'en Suisse. Ceci se reflète dans la mobilisation des mouvements sociaux, en ce sens que certains mouvements de type traditionnel occupent un espace important et absorbent une grande partie de la force d'opposition présente en France. Ainsi, le mouvement ouvrier et les syndicats catalysent une grande partie de la contestation dans ce pays. A cela, il faut ajouter la division majeure au sein de la gauche, entre un courant socialiste et un courant communiste. Les socialistes, qui représentent en principe un allié potentiel des NMS, tendent ainsi à être plus intéressés par la lutte pour l'hégémonie au sein de la gauche qu'à soutenir les revendications des NMS. En revanche, en Suisse, où le conflit de classe est relativement pacifié et la gauche n'est pas divisée, la marge d'action pour ces mouvements est plus large. En outre, la société française se caractérise également par une plus grande saillance du clivage centre-périmétrie. Ceci se reflète dans le poids conséquent des mouvements régionalistes dans ce pays, ce qui contribue à restreindre l'espace octroyé pour le développement des NMS. Au contraire, en Suisse ce clivage est moins fort et cela se traduit par la faiblesse de ces mouvements de type traditionnel.<sup>24</sup>

Les données les plus intéressantes concernent l'effet de la structure étatique sur les formes d'action adoptées par les groupes contestataires. Notre troisième hypothèse était que la structure fermée de l'Etat français implique une mobilisation plus violente que celle engendrée par l'ouverture du système politique suisse. Les données dont nous disposons semblent bien confirmer cette hypothèse.

D'abord, les NMS français ont tendance à utiliser davantage des formes d'action non-conventionnelles<sup>25</sup> que leurs homologues suisses (tableau 4). La différence

24 Une exception est le mouvement autonomiste du Jura, qui a revendiqué – et obtenu – l'indépendance à travers la création du canton du Jura. Cependant, ce mouvement est différent des mouvements régionalistes français et reste lié au caractère fédéraliste de l'Etat suisse.

25 Les formes d'action conventionnelles comprennent les actions utilisant les canaux juridiques et politiques institutionnels, ainsi que celles visant l'information de l'opinion publique aux

est à cet égard significative : 84% pour la France, respectivement 58% pour la Suisse. Si nous voulons analyser de plus près les formes non-conventionnelles, les chiffres vont dans le même sens (tableau 5). Ici nous avons deux résultats principaux. Premièrement, les mouvements sont beaucoup plus confrontatifs et violents<sup>26</sup> en France. Deuxièmement, les deux secteurs retenus (NMS et autres mouvements) montrent des comportements différents à cet égard.

Tableau 4  
Actions conventionnelles et non-conventionnelles des NMS

|                               | France           | Suisse           |
|-------------------------------|------------------|------------------|
| Actions conventionnelles      | 15.8%            | 42.4%            |
| Actions non-conventionnelles* | 84.2%            | 57.6%            |
|                               | 100.0%<br>(1081) | 100.0%<br>(1416) |

\* Pétitions et démocratie directe incluses.

Tableau 5  
Distribution des formes d'action (pourcentages)

|                    | NMS            | France<br>Autres | Total           | NMS            | Suisse<br>Autres | Total           |
|--------------------|----------------|------------------|-----------------|----------------|------------------|-----------------|
| Démocratie directe | –              | –                | –               | 5.1            | 12.9             | 8.1             |
| Démonstratives     | 57.1           | 34.4             | 44.3            | 67.9           | 63.5             | 66.2            |
| Confrontatives     | 21.8           | 25.3             | 23.8            | 12.6           | 14.7             | 13.4            |
| Violence           | 21.2           | 40.2             | 32.0            | 14.3           | 9.0              | 12.2            |
|                    | 100.0<br>(910) | 100.0<br>(1189)  | 100.0<br>(2099) | 100.0<br>(816) | 100.0<br>(504)   | 100.0<br>(1320) |

Actions non-conventionnelles seulement (pétitions et démocratie directe incluses).

travers des médias. Les actions non-conventionnelles ont été classées en trois catégories : démonstratives, confrontatives et violentes.

26 Lorsqu'on parle de violence au sein des mouvements sociaux, un problème se présente, puisque celle-ci peut être un choix stratégique préalable ou bien résulter de l'interaction

Concernant la plus grande virulence des mouvements en général, la différence entre les deux pays considérés est frappante pour les formes d'action violentes. Si nous considérons, en outre, qu'en Suisse ces dernières ont été produites presque entièrement par les autonomes urbains de Zurich<sup>27</sup> et par les autonomistes jurassiens, notre hypothèse trouve ici un support remarquable : seul un dixième des actions non-conventionnelles en Suisse a fait recours à la violence, contre un tiers en France.

Le deuxième phénomène important est la différence entre secteurs dans le radicalisme de l'action, principalement en France. Ici ce sont les autres mouvements qui montrent un radicalisme plus élevé, alors qu'en Suisse les deux secteurs ne se différencient pas beaucoup entre eux. Ce fait est compatible avec les idéaux véhiculés par les NMS, lesquels s'opposent à toute forme de violence et suggèrent d'agir de manière démonstrative, mais pacifique. Evidemment, les principes de base ne peuvent pas toujours être maintenus, surtout dans un contexte politique qui réagit violemment aux défis qu'il subit. Il n'en reste pas moins que les formes démonstratives sont en général celles qui sont les plus fréquemment adoptées par les NMS dans les deux pays.<sup>28</sup>

Pour conclure cette discussion sur le degré de radicalisme des mouvements, il peut être intéressant de voir l'effet de la fermeture ou de l'ouverture de l'Etat sur la capacité des organisations des mouvements sociaux (SMOs)<sup>29</sup> de trouver des nouveaux adhérents. Conformément à l'hypothèse avancée, les SMOs des NMS en Suisse ont en général beaucoup plus de membres – proportionnellement à la population totale – qu'en France, le rapport étant de cinq à un. En effet, le nombre moyen de membres des SMOs les plus importantes des NMS est de 19'000 en France et de 100'000 en Suisse. Le fait d'adhérer à une SMOs de ce type est plus probable en Suisse, car dans une démocratie consensuelle cette stratégie est plus attractive et efficace, vu l'ouverture du système et sa stratégie d'intégration des forces d'opposition. De plus, ces SMOs y obtiennent souvent des subsides étatiques. En revanche, dans un système fermé tel que celui de la

---

concrète entre mouvements et autorités au cours d'une action. Afin de simplifier l'analyse, nous n'avons pas fait cette distinction ici.

- 27 Le cas des autonomes urbains de la ville de Zurich est l'exception qui confirme la règle dans les NMS suisses, caractérisé par ailleurs par une grande modération de leurs actions. Ce cas est intéressant pour notre propos, car les autorités de cette ville, à l'époque de la mobilisation dont il est question (1980–81), présentent des traits de fermeture et de répression de la part des autorités semblables à ceux qui caractérisent l'Etat français.
- 28 Il convient cependant de souligner des différences entre les mouvements quant aux formes d'action qu'ils privilégient. Nous pouvons citer à cet égard les autonomes urbains en Suisse (voir note 25).
- 29 Pour la définition de SMOs, nous renvoyons à l'article de McCarthy et Zald (1977).

France, le moyen considéré comme le plus efficace pour obtenir des résultats est, comme nous venons de le voir, l'utilisation de formes d'action plus radicales. Nous dirons par conséquent que l'hypothèse selon laquelle un Etat fermé et répressif engendre une mobilisation plus radicale, voire plus violente, que celle impliquée par un système ouvert et inclusif se confirme dans le cas de la Suisse et celui de la France.

Notre quatrième hypothèse reliait structure de l'Etat et niveau administratif du système politique visé par la protestation. Plus précisément, nous pensons que cette dernière s'adresse principalement au niveau national en France, alors qu'en Suisse elle devrait s'articuler plutôt aux plans régional et local. Les résultats confirment à nouveau largement cette hypothèse (tableau 6). En effet, les autorités nationales sont de loin les plus sollicitées par les mouvements sociaux français, indépendamment du secteur – avec environ trois-quarts des actions. D'autre part, les mouvements suisses ont adressé un tiers de leurs actions à des autorités locales.

Tableau 6  
Niveau du système politique visé par la mobilisation (pourcentages)

|               | France          |                 |                 | Suisse          |                |                 |
|---------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|----------------|-----------------|
|               | NMS             | Autres          | Total           | NMS             | Autres         | Total           |
| International | 9.1             | 3.6             | 6.2             | 18.3            | 17.0           | 17.9            |
| National      | 68.0            | 76.7            | 72.6            | 42.8            | 18.4           | 35.6            |
| Régional      | 15.8            | 9.5             | 12.5            | 5.3             | 33.2           | 13.5            |
| Local         | 7.0             | 10.1            | 8.7             | 33.6            | 31.4           | 33.0            |
|               | 100.0<br>(1079) | 100.0<br>(1208) | 100.0<br>(2287) | 100.0<br>(1416) | 100.0<br>(593) | 100.0<br>(2009) |

Les actions conventionnelles n'ont pas été récoltées pour les autres mouvements. Pétitions et démocratie directe incluses dans les actions non-conventionnelles.

Ce qui est surprenant, dans le cas de la Suisse, c'est la petite proportion d'actions adressées au niveau régional par les NMS, ce qui se répercute sur le pourcentage total. Or, étant donné la particularité de cet Etat fédéral, où les cantons constituent des unités administratives importantes, nous nous attendions à une plus grande mobilisation orientée à ce niveau. La faible proportion d'actions orientées au niveau régional est particulièrement frappante pour les NMS. Ceci est néanmoins

compréhensible si nous pensons qu'il s'agit là d'un type de mobilisation à caractère fortement local, comme il a souvent été souligné. Deuxièmement, la Suisse se caractérise aussi par la présence de SMOs puissantes, qui se sont dotées d'une structure nationale et agissent en tant que groupes de pression. Enfin, il faut signaler l'éventuelle présence d'un biais lors de la récolte des données, qui pourrait avoir sous-estimé l'aspect régional de la contestation. En effet, il n'était pas toujours clair, à partir des articles de journaux, quel était le niveau visé.

Un autre point très intéressant, auquel notre cinquième hypothèse fait référence, est le lien existant entre la structure de l'Etat et le succès des mouvements contestataires. Là aussi, nous nous attendions à des différences importantes entre le cas français et celui de la Suisse. Une première manière de vérifier notre hypothèse consiste à regarder un indicateur que nous empruntons à Kriesi (1991b)<sup>30</sup> et qui mesure le degré de succès obtenu par les SMOs les plus importantes de certains NMS (tableau 7). Les résultats découlant de cette mesure ne sont pas très satisfaisants pour notre propos. En effet, les NMS français semblent avoir obtenu beaucoup plus de succès que ce qu'on aurait pu prévoir à partir du schéma conceptuel que nous proposons, avec plus de 70% de succès substantiel proactif. Ce dernier est toutefois dû en grande partie au mouvement des homosexuels, qui a reçu un appui important des autorités politiques pour faire face à la problématique du sida. En deuxième lieu, un «effet de seuil» pourrait avoir joué un rôle dans le cas de la France. En d'autres termes, les autorités politiques de ce pays pourraient se voir contraintes par la violence de la contestation de faire des concessions tactiques aux mouvements, dans le but d'apaiser la contestation dès le début. De l'autre côté, l'Etat suisse semble bel et bien offrir peu de chances de succès, même de type procédural ou substantiel réactif, ce qui va également à l'encontre de nos attentes. Dans un certain sens, cependant, les chiffres relatifs au cas suisse confirment l'hypothèse et l'image d'un Etat ouvert et faible, qui tend à absorber les demandes des mouvements contestataires, mais qui, en même temps, ne dispose pas des moyens pour la prise de décisions et leur mise en oeuvre.

Les résultats du tableau précédent sont donc à relativiser. Mis à part un éventuel problème, relatif à la validité des réponses fournies à ce sujet par les dirigeants des SMOs, il faut signaler que seules les SMOs les plus importantes ont été retenues. Le choix de ces SMOs a été fait aussi sur la base de leur visibilité, ce qui souvent revient à regarder les succès qu'elles ont obtenus.

30 Cet indicateur a été construit à partir des informations relatives aux succès des SMOs fournies par les dirigeants de ces mêmes SMOs; il est donc à prendre avec prudence.

D'autre part, dans le cas de la France, nous venons de mentionner que la grande proportion de succès substantiel proactif est à mettre en relation avec la problématique du sida et avec un possible «effet de seuil» de la contestation. Nous préférons donc chercher une confirmation de notre hypothèse sur le plan qualitatif. Ce faisant, nous nous concentrerons sur un mouvement en particulier, à savoir le mouvement anti-nucléaire<sup>31</sup>, qui souligne le mieux les différences entre les deux pays.<sup>32</sup>

Tableau 7  
Succès des NMS (pourcentages)

|                        | France        | Suisse        |
|------------------------|---------------|---------------|
| Pas de succès          | 16.0          | 47.2          |
| Procédural             | 12.0          | 16.7          |
| Substantiel «réactif»  | —             | 8.3           |
| Substantiel «proactif» | 72.0          | 27.8          |
|                        | 100.0<br>(25) | 100.0<br>(36) |

Les grandes périodes de la contestation anti-nucléaire, dans tous les pays touchés par ce phénomène, se situent dans la seconde moitié des années '70. Le mouvement français a été le premier à se mobiliser massivement, en 1971, mais celui de la Suisse n'a pas attendu longtemps pour se distinguer. En 1975, la situation de l'industrie nucléaire dans les deux pays peut être considérée comme comparable. Les gouvernements respectifs avaient commencé à mettre en place une filière d'énergie nucléaire et, surtout, avaient l'intention de la développer substantiellement. Or, si nous comparons les deux pays par rapport à cet enjeu, à l'heure actuelle nous pouvons nous rendre compte d'une évolution différente de la contestation anti-nucléaire.

En effet, malgré le fait que le mouvement anti-nucléaire français ait été le premier à se mobiliser en Europe, l'industrie nucléaire n'a pas cessé de se

31 Pour cette partie, nous nous sommes référés principalement à Kitschelt (1986) et Rucht (1990).

32 Ce choix implique que l'hypothèse relative au succès n'est pas soumise à une véritable vérification, mais plutôt à un test préliminaire.

développer dans ce pays, et aujourd’hui la France possède un programme nucléaire très ambitieux, avec plus de deux tiers de la production nationale d’électricité dérivant du nucléaire. En revanche, les autorités suisses ont été contraintes à revoir leurs plans initiaux, en diminuant l’apport de l’énergie nucléaire par rapport à leurs attentes. Qu’est-ce qui s’est passé entre le début des années ’70 et celui des années ’90, qui a modifié de telle manière la situation dans les deux pays ?

Nonobstant de nombreuses actions de protestation conduites par le mouvement anti-nucléaire, les autorités françaises ont poursuivi leur engagement dans la politique énergétique nucléaire, en répondant seulement de manière symbolique aux demandes des contestataires. La fermeture de la structure étatique est ici évidente. D’autre part, un Etat fort comme celui de la France a pu mettre en oeuvre cette politique de manière efficace. Au moment où le mouvement a renforcé son activité, entre 1974 et 1977, la stratégie répressive adoptée par les autorités françaises, symbolisée par les événements de Creys-Malville, a engendré une radicalisation du mouvement, mais aussi une diminution de ses chances de succès. A cela, il faut ajouter un changement qui a remis en cause les espoirs du mouvement anti-nucléaire français de manière décisive, à savoir la prise du pouvoir des socialistes en 1981. A partir de ce moment, non seulement les effets du mouvement ont été inexistant, mais le mouvement lui-même n’a plus été capable de se mobiliser de manière importante (Von Oppeln 1989).

De l’autre côté du Jura, les caractéristiques de l’Etat suisse ont conduit à une situation décidément différente et plus favorable au mouvement. Déjà la première grande mobilisation du mouvement anti-nucléaire suisse a été couronnée de succès, même s’il a fallu quelques années pour cela. En effet, l’occupation du site destiné à la centrale de Kaiseraugst, en 1975, ainsi que toute la campagne autour de cet enjeu, a amené à l’abandon définitif de ce projet en 1988. La combinaison de deux éléments du POS suisse a contribué largement au succès du mouvement anti-nucléaire dans ce pays. En effet, grâce à la possibilité de lancer des initiatives ou référendums facultatifs, non seulement au niveau fédéral mais aussi cantonal, le programme pro-nucléaire des autorités suisses a progressivement dû laisser la place à une politique moins axée sur cette source d’énergie. Fédéralisme et démocratie directe ont donc joué un rôle important dans le succès obtenu par le mouvement anti-nucléaire suisse. En témoigne le dernier succès du mouvement, lorsqu’une initiative populaire demandant un moratoire de dix ans pour toutes les centrales nucléaires du pays a été acceptée par les citoyens suisses en 1990.

La comparaison entre les deux pays considérés, par rapport à la politique nucléaire, montre comment deux structures étatiques différentes peuvent amener

à des résultats divers dans les effets de la contestation. L'Etat fort et fermé, «à la française», a empêché toute possibilité de succès de la part du mouvement anti-nucléaire et, en même temps, a permis de poursuivre la politique programmée. A contrario, un Etat faible et ouvert comme celui de la Suisse a essayé de répondre positivement à certaines des demandes des contestataires, mais, n'ayant pas les moyens adéquats, le succès de ces derniers a dû se limiter à être de type procédural ou, comme dans les deux cas que nous venons de mentionner, substantiel réactif.

#### 4. Changements de la structure de l'Etat

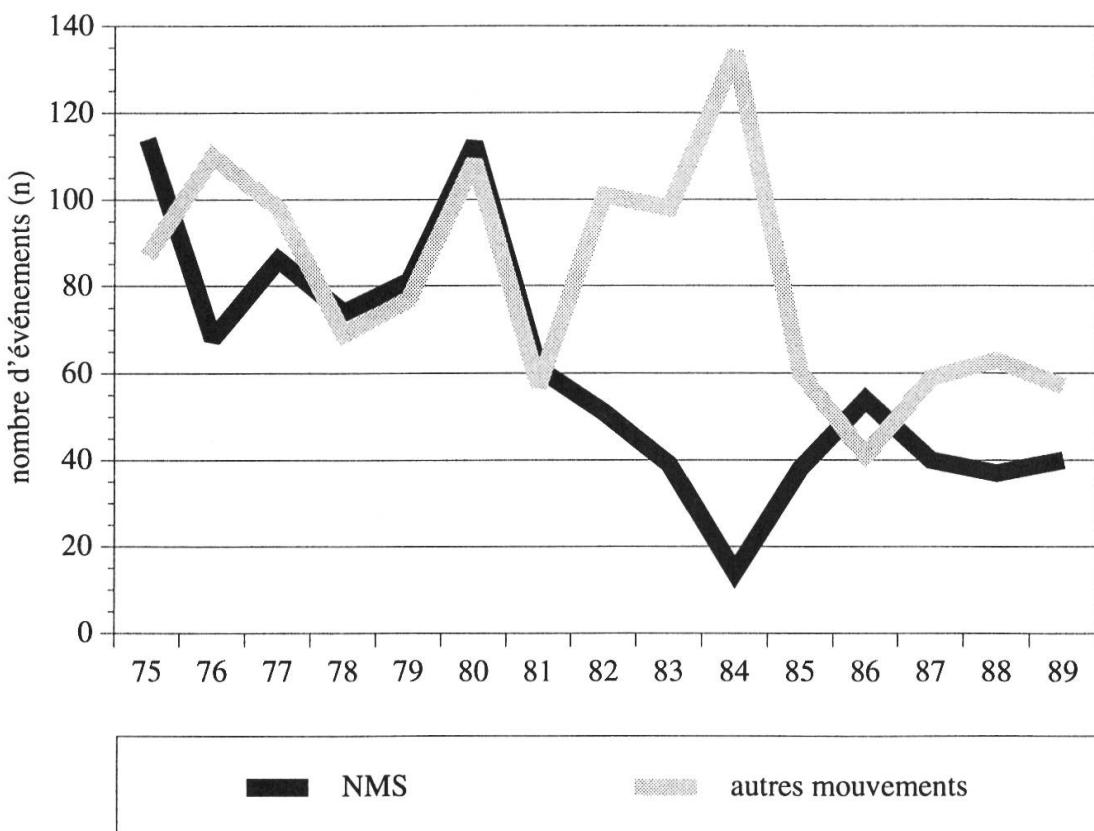
Les résultats que nous avons présentés mettent en lumière l'importance de la structure étatique dans la structuration des phénomènes de l'action collective. Si notre discussion précédente a été faite en termes essentiellement statiques, nous pouvons prolonger notre analyse de l'influence de cette macrostructure qu'est l'Etat sur le plan dynamique. En effet, si l'Etat joue un rôle déterminant sur la structuration de la contestation, nous pouvons imaginer qu'un changement important au sein de cette macrostructure se répercute indéniablement sur les mouvements sociaux. Vu que les deux premières dimensions du POS – structure institutionnelle et stratégies des autorités – sont relativement stables, nous devons nous intéresser à la troisième dimension, qui est la configuration du pouvoir et qui peut varier à court terme. Ceci nous amène à formuler notre dernière hypothèse.

*Hypothèse 6* : Un changement dans la configuration du pouvoir a des effets sur l'action des mouvements sociaux, car les partis politiques et les NMS se situent dans un contexte d'alliances et d'oppositions qui se modifie en conséquence. Plus particulièrement, avec l'entrée du Parti Socialiste au gouvernement, les NMS perdent leur principal allié (Kitschelt 1990a) et, donc, leur niveau de mobilisation diminue. Inversement, le passage du Parti Socialiste dans l'opposition crée de nouvelles opportunités et nous devrons donc assister à une augmentation de l'activité des NMS.

Pour illustrer nos propos, notamment la première partie de l'hypothèse, nous prendrons l'exemple de la France, qui a connu en 1981 un changement de majorité gouvernementale. En effet, la configuration du pouvoir a été largement bouleversée par l'arrivée des socialistes au pouvoir et nous pouvons voir qu'un tel réaménagement des alignements politiques a eu un effet particulier sur la contestation et plus particulièrement sur les NMS dans ce pays.

Nous avons souligné, lors de notre discussion, la proximité des partis de gauche, et plus spécifiquement du parti socialiste, avec les NMS. Comme allié privilégié de cette forme de protestation, nous aurions pu penser que le PS, une fois au pouvoir, aurait accepté quelques une des revendications des NMS. Or, il s'est avéré que la relation est inverse. Nous avons vu précédemment que les demandes des anti-nucléaires français n'ont pas été prises en considération par les gouvernements socialistes qui, au contraire, se sont montrés largement hostiles aux revendications du mouvement anti-nucléaire. Si nous regardons le niveau d'activité des mouvements sociaux en France (figure 1), nous pouvons visualiser le déclin des NMS après la période de '81.

Figure 1  
Evolution du niveau d'activité des NMS en France



A partir de 1980, le niveau d'activité du secteur des NMS décroît de façon constante pour atteindre son niveau le plus bas en '84. Ce déclin pendant cette période de quatre ans est notable, conformément à notre sixième hypothèse. Le PS en tant que parti d'opposition a mené une politique d'intégration des revendications portées par les NMS. La bipolarisation extrême du système partisan

français, favorisé par le système majoritaire à deux tours, le poussait à adopter une telle stratégie pour voir croître ses chances d'accéder aux responsabilités gouvernementales.<sup>33</sup> Cette intégration des revendications des NMS a été, comme nous le dit Ladrech (1989), superficielle et avait une vocation essentiellement électorale. Arrivés au pouvoir, les socialistes ont délaissé leurs alliés politiques (principalement les NMS). La «Realpolitik» a prédominé et le PS s'est détaché de ces alliés d'hier. La position du gouvernement de gauche en matière nucléaire est à cet égard éloquente.

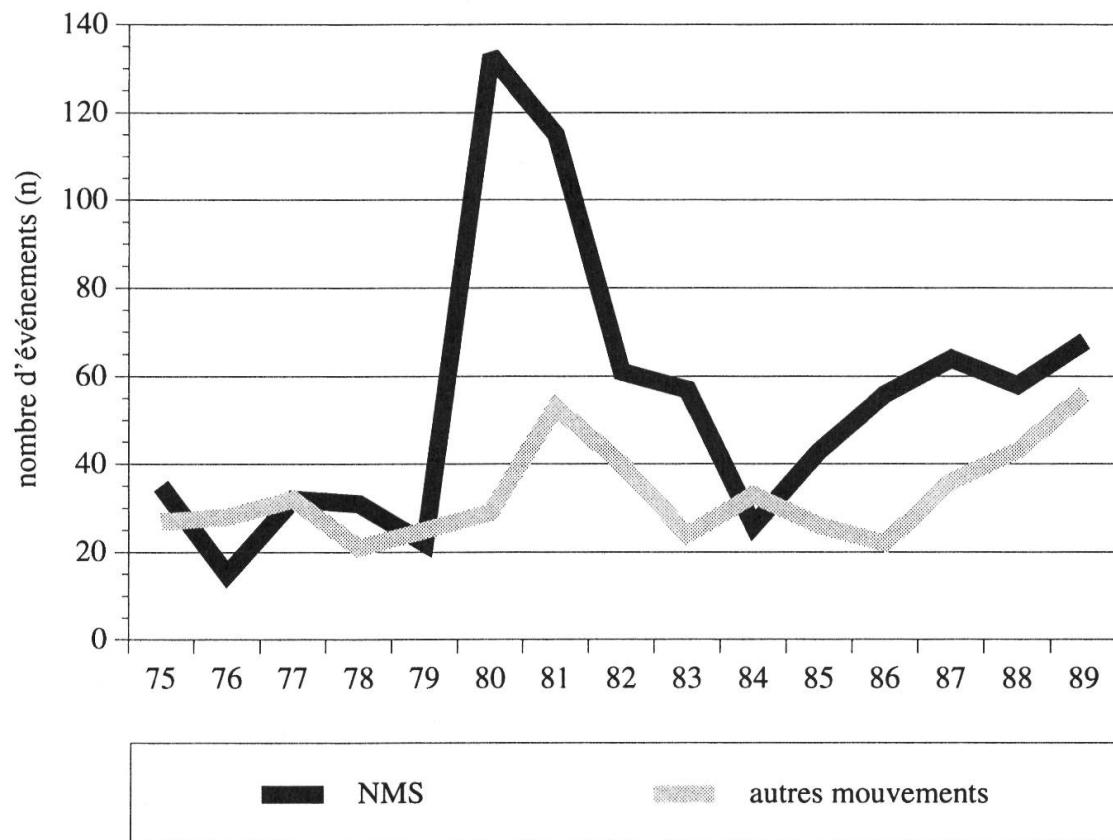
Le passage du PS de l'opposition au gouvernement a donc favorisé le déclin des NMS. En revanche, le changement des alignements politiques n'a pas déstabilisé les autres mouvements sociaux. A partir de 1981, les différentes centrales syndicales se mobilisèrent pour revendiquer une amélioration de la condition des travailleurs français. La présence du PS au pouvoir leur laissait présager une meilleure réception de leurs revendications sociales. En 1983 le niveau de mobilisation du mouvement ouvrier augmenta radicalement suite à la mise en oeuvre de la politique d'austérité menée par le gouvernement. Ainsi, ce changement important de la configuration du pouvoir, engendré par l'arrivée des socialistes au gouvernement, a eu une répercussion importante sur la mobilisation en France.

En Suisse, comme nous avons pu le souligner au début de notre discussion, la stabilité des alignements politiques entraîne une certaine constance dans la mobilisation dans ce pays. Le niveau d'activité de la protestation y est relativement stable, autant pour les NMS que pour les autres formes de contestation (figure 2). Seul le début des années '80 marque une période de forte croissance, inhabituelle pour le secteur des NMS. Cette hausse subite du niveau d'activité n'est pas due, au contraire du cas français, à un changement des alignements politiques ou à un bouleversement de la structure étatique, mais à l'apparition d'un nouveau type de revendications sociales, portées par le mouvement des autonomes urbains, ainsi que par une revitalisation du mouvement pour la paix (Giugni et Kriesi 1990). Après cette phase de forte contestation de ces mouvements, le niveau d'activité du secteur des NMS retrouve sa stabilité.

---

33 Nous pouvons relever que le déclin du niveau d'activité des NMS ne date pas de l'entrée des socialistes au gouvernement, mais de 1980. Cette chute du niveau d'activité une année avant la promotion du PS au pouvoir peut s'expliquer par l'important soutien des NMS à ce parti lors de la campagne électorale.

Figure 2  
Evolution du niveau d'activité des NMS en Suisse



## 5. Conclusion

Les résultats que nous avons présentés confirment dans une large mesure les hypothèses avancées et, surtout, l'idée générale selon laquelle la configuration de l'Etat dans un pays donné structure de manière importante la contestation. Plus particulièrement, nous avons montré que la mobilisation des NMS dépend de trois ensembles de facteurs qui définissent leur POS, à savoir la structure institutionnelle de l'Etat, les stratégies communicatives des autorités et la configuration du pouvoir. Ces résultats rejoignent les apports théoriques et empiriques qui, dans les dernières années, ont été produits par les auteurs que nous avons mentionnés et par d'autres encore.

La comparaison des cas de la France et de la Suisse nous a été très utile pour confirmer que l'approche des processus politiques est prometteuse. Cependant, ces deux pays sont peut-être des cas limites, car ils représentent les deux extrêmes d'un continuum censé classer les différents contextes nationaux selon

les dimensions du POS que nous avons retenues. Il serait ainsi souhaitable que d'autres recherches viennent s'ajouter à celles qui ont été menées jusqu'à présent, afin que la validité de ces hypothèses et de cette approche en général soit mise à l'épreuve. De telles recherches devraient non seulement apporter des vérifications empiriques, mais également et surtout des contributions théoriques qui puissent améliorer et affiner les modèles existants. Nous conclurons en essayant de fournir quelques pistes que nous pensons souhaitable de poursuivre.

Hormis la discussion concernant l'avènement du parti socialiste au gouvernement en France et ses effets sur l'activité des NMS, nous avons fait référence à un modèle statique de la mobilisation. La structure étatique ou le POS sont censés avoir un impact sur les mouvements, mais celui-ci est analysé seulement dans ses manifestations générales dans une période donnée. Rien n'est dit quant aux dynamiques qui s'instaurent au cours du processus d'interaction qui s'établit entre les différentes parties concernées (principalement les groupes contestataires et les autorités politiques). Les propriétés structurelles de l'Etat sont par définition relativement stables, mais à l'intérieur de ce cadre général structurant la mobilisation des mouvements s'instaurent des dynamiques interactives. Un premier développement théorique consisterait alors à concilier une analyse statique et abstraite avec une autre, dynamique et concrète, qui permettrait de voir comment les propriétés structurelles de l'Etat ou du POS agissent dans les interfaces quotidiens entre autorités politiques et groupes contestataires. Nous croyons pourtant que ceci est possible seulement dans la mesure où l'on met en oeuvre un deuxième développement théorique, en ajoutant à une macroanalyse, comme celle que nous avons présentée ici, une microanalyse. En effet, la prise en compte du contexte d'interaction, qu'une analyse dynamique soulève, ne peut pas éviter de faire référence aux motivations des acteurs en jeu. Les propriétés structurelles de l'Etat et du POS ont certes une influence sur la mobilisation des mouvements sociaux, comme nous avons essayé de montrer, mais ce lien n'est pas univoque. Au contraire, il est médiatisé par les différentes caractéristiques des acteurs et par leurs diverses positions sociales et politiques.

Enfin, cela devrait amener à mettre en garde contre le danger d'un formalisme excessif et d'un réductionnisme, que trop souvent l'on trouve dans les travaux des sociologues et que l'on pourrait à juste titre nous reprocher ici. Bien que les facteurs d'ordre politique soient fondamentaux dans l'explication de la contestation, d'autres variables exercent une influence certaine, qu'elles soient d'ordre économique, social ou autre. Tout en évitant d'affaiblir leur valeur explicative par un nombre trop élevé de variables considérées, les modèles proposés devraient pouvoir prendre en compte d'autres effets possibles. En effet, il est certain que des contingences particulières sortent du schéma explicatif général, donnant lieu à certains phénomènes de contestation. Il faudrait alors

toujours tenir compte des facteurs historiques qui modèlent l'action parfois en dehors des attentes des analystes.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Badie B. et Birnbaum P. (1979), *Sociologie de l'Etat*, Grasset, Paris.
- Birnbaum P. (1975), *La fin du politique*, Seuil, Paris.
- Birnbaum P. (1985), L'action de l'Etat, différenciation et dédifférenciation, in Grawitz M. et Leca J. (Eds.), *Traité de science politique*, tome 3, Presses Universitaires de France, Paris, pp. 643–82.
- Brand K.-W. (1982), *Neue soziale Bewegungen. Entstehung, Funktion und Perspektive neuer Protestpotentiale*, Westdeutscher Verlag, Opladen.
- Brand K.-W. (1985), *Neue soziale Bewegungen in Westeuropa und den USA. Ein internationaler Vergleich*, Campus, Frankfurt.
- Cohen J. L. (1985), Social movements, *Social Research*, vol. 52, n. 4, 663–716.
- Dalton R. J. et Küchler M. (1990), *Challenging the Political Order. New Social and Political Movements in Western Democracies*, Oxford, Polity Press.
- Duyvendak J. W. (1992), *The Power of Politics. New Social Movements in an Old Polity. France 1965–1989*, Thèse de doctorat, Université d'Amsterdam.
- Eisinger P. K. (1973), The Conditions of Protest Behavior in American Cities, *American Political Review*, 67, 11–28.
- Epple-Gass R. (1991), Neue Formen politischer Mobilisierung (k)eine Herausforderung der schweizerischen Demokratie ?, *Annuaire Suisse de Science Politique*, 31.
- Favez J. C. (1986), *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*, Payot, Lausanne.
- Giugni M. G. (1991), Les impacts de la démocratie directe sur les nouveaux mouvements sociaux, *Annuaire Suisse de Science Politique*, 31, 173–85.
- Giugni M. G. et Kriesi H. (1990), Nouveaux mouvements sociaux dans les années '80 : évolution et perspectives, *Annuaire Suisse de Science Politique*, 30, 79–100.
- Gamson W. (1975), *The Strategy of Social Protest*, Dorsey Press, Homewood.
- Gurr T. (1970), *Why Men Rebel*, Princeton University Press. Princeton (NJ).
- Joffrin L. (1988), *Mai 68 : histoire des événements*, Seuil, Paris.
- Karstedt-Henke S. (1980), Theorien zur Erklärung terroristischer Bewegungen, in Blankenburg E. (Ed), *Politik der inneren Sicherheit*, Suhrkamp, Frankfurt, pp. 198–234.
- Kitschelt H. (1986), Political Opportunity Structures and Political Protest : Anti-Nuclear Movements in Four Democracies, *British Journal of Political Science*, 16, 57–85.
- Kitschelt H. (1990a), La gauche libertaire et les écologistes français, *Revue Française de Science Politique*, 40, 339–65.
- Kitschelt H. (1990b), *Beyond the European Left : Political Action in Left-Libertarian Parties*, Duke University Press, Durham (NC).
- Koopmans R. (1990), *Bridging the Gap : the Missing Link Between Political Opportunity Structure and Movement Action*, manuscrit présenté à la session sur les mouvements sociaux et le comportement collectif du congrès de l'AIS, Madrid.
- Kornhauser W. (1959), *The Politics of Mass Society*, Free Press, New York.
- Kriesi H. (1991a), *The Political Opportunity Structure of New Social Movements : Its Impact on their Mobilization*, Wissenschaftszentrum Berlin für Sozialforschung FS III, 91–103.

- Kriesi H. (1991b), *The Development of the Organizational Infrastructure of New Social Movements*, Papier présenté au séminaire «Collectief Handelen», Sociologisch Instituut/ Faculteit der Wijsbegeerte, Universiteit van Amsterdam, 28–29 novembre.
- Kriesi H., Levy R., Ganguillet G. et Zwicky H. (1981), *Politische Aktivierung in der Schweiz, 1945–1978*, Rüegger, Diessenhofen.
- Kriesi H., Koopmans R., Duyvendak J. W. et Giugni M. G. (1992), New Social Movements and Political Opportunities in Western Europe, *European Journal of Political Research*, 22, 219–244.
- Ladrech R. (1989), Social Movements and Party Systems : The French Socialist Party and New Social Movements, *West European Politics*, 12, 262–279.
- McAdam D. (1982), *Political Process and the Development of Black Insurgency 1930–1970*, University of Chicago Press, Chicago.
- McAdam D. (1983), Tactical Innovation and the Pace of Insurgency, *American Sociological Review*, 48, 725–53.
- McCarthy J. D. and Zald M. N. (1977), Ressource Mobilization and Social Movements : A Partial Theory, *American Journal of Sociology*, 82, 1212–41.
- Olzak S. (1989) Analysis of Events in the Study of Collective Action, *Annual Review of Sociology*, 15, 1991–41.
- Roth R. et Rucht D. (1988), *Neue soziale Bewegungen in der Bundesrepublik Deutschland*, Campus, Frankfurt.
- Rucht D. (1988), Themes, Logics, and Arenas of Social Movements : a Structural Approach, in Klandermans B., Kriesi H. et Tarrow S. (Eds.), *From Structure to Action. Comparing Social Movement Research between Cultures*, JAI Press, Greenwich (CT), pp. 305–28.
- Rucht D. (1990), Campaigns, Sskirmishes and Battles : Anti-Nuclear Movements in The USA, France and West Germany, *Industrial Crisis Quarterly*, 4, 193–222.
- Skocpol T. (1985), *Etats et révolution. Analyse comparative de la France, de la Russie et de la Chine*, Fayard, Paris.
- Smelser N. J. (1962), *Theory of Collective Behavior*, Free Press, New York.
- Tarrow S. (1983), *Struggling to Reform : Social Movements and Policy Change during Cycles of Protest*, Cornell University Press, Ithaca.
- Tarrow S. (1989), *Democracy and Disorder. Protest and Politics in Italy 1965–1975*, Clarendon Press, Oxford.
- Tilly C. (1978), *From Mmobilization to Revolution*, Prentice-Hall, Englewood Cliffs.
- Tilly C. (1984), Social Movements and National Politics, in Bright C. et Harding S. (Eds.), *Statemaking and Social Movements. Essays in History and Theory*, University of Michigan Press, Ann Arbor, pp. 297–317.
- Tilly C. (1986), *The Contentious French*, Harvard University Press, Cambridge (Mass.).
- Tilly C., Tilly L. and Tilly R. (1975), *The Rebellious Century, 1830–1930*, Harvard University Press, Cambridge (Mass.).
- Turner R. H. and Killian L. M. (1957), *Collective Behavior*, Prentice-Hall, Englewood Cliffs.
- Von Oppeln S. (1989), *Die Linke im Kernenergiekonflikt. Deutschland und Frankreich im Vergleich*, Campus, Frankfurt.

*Adresse des auteurs :*

Marco G. Giugni et Florence Passy, Université de Genève  
Département de Science Politique, Boulevard Carl Vogt 102, CH-1211 Genève 4